



# LE SOLEIL



JEUDI 7 JANVIER 1993

QUÉBEC, 97<sup>e</sup> ANNÉE, NO 9  
40 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 TPS 0.24 TVQ 0.30 4.04

MONTREAL-OTTAWA 60c Plus TPS TVQ

50c Plus TPS TVQ

## LE SPORT

### Mario Lemieux inactif durant trois semaines

Encore ennuyé par des maux de dos, Mario Lemieux, le meilleur pointeur de la LNH, ne pourra revenir au jeu avant au moins deux semaines et demie. **S-2**

## LE QUÉBEC

### Hydro choisit Québec pour essayer un nouveau robot

Un prototype de « monteur de ligne » télécommandé unique au monde sera mis à l'essai pour un an dans la région Montmorcency d'Hydro-Québec. **A-2**

### Québec aura une politique globale sur le harcèlement

Québec se prépare à dévoiler une politique pour enrayer les comportements à connotation sexuelle touchant l'intégrité et la dignité des personnes. **A-4**

## LE MONDE

### Ultimatum à l'Irak de retirer ses missiles sol-air

Les alliés ont remis hier à l'ambassadeur d'Irak à l'ONU un ultimatum exigeant le retrait dans les 48 heures des missiles sol-air déployés au sud du 32<sup>e</sup> parallèle. **C-1**

## L'ÉCONOMIE

### Bell se pliera au jugement de la Cour fédérale d'appel

Bell Canada a décidé de ne pas en appeler du jugement qui a maintenu les conditions du CRTC autorisant la concurrence dans les interurbains. **B-8**

## LE CANADA

### De Chastelain obtient le poste d'ambassadeur à Washington

Le poste d'ambassadeur à Washington a été attribué au chef d'état-major de la Défense, le général John de Chastelain, un choix que personne n'avait prédit. **A-5**

## L'ÉDITORIAL

### Le Canada doit se faire respecter

En matière de transport maritime, le Canada doit adopter une attitude plus ferme dans l'application de ses normes et le respect de son environnement. **A-6**

## L'INDEX

Annonces classées	C-4 à C-6
Arts	C-2 et C-3
Bridge	C-7
Décès	C-6 et C-7
Économie	B-5 et B-8
Éditorial	A-6
Horoscope	C-6
Le monde	C-1
Où aller à Québec	C-2
Québec et l'Est	B-1 à B-4
Une place au SOLEIL	B-2

## TABLOÏD SPORT

Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Mots croisés / mystère	S-14

## LA MÉTÉO

Aujourd'hui: Nuageux avec quelques éclaircies.  
Max.: - 6; min.: - 11.

Demain: Nuageux avec neige passagère.  
Max.: - 8; min.: - 15.

S-16



Rudolf NUREYEV

## Nureyev et Gillespie ne sont plus

(d'après AFP et AP) — Deux grands artistes de la scène connus mondialement, le danseur et chorégraphe Rudolf Nureyev et le trompettiste Dizzie Gillespie, ne sont plus.

Première star soviétique à faire défection à l'Ouest, Rudolf Nureyev est décédé hier à Paris, à l'âge de 54 ans, « d'une complication cardiaque, à la suite d'une cruelle maladie ». Plusieurs de ses proches avaient récemment révélé qu'il souffrait du sida et salué le « courage exemplaire » avec lequel il lutait contre la maladie.

La notoriété de cet artiste, considéré comme le plus grand danseur de sa génération, lui était venue autant de sa puissance d'élévation et de sa présence en scène que de sa décision spectaculaire de demander l'asile politique, le 16 juin 1961 à Paris, alors qu'il était en tournée avec le Ballet Kirov de Leningrad à titre de danseur étoile.

Son nom restera attaché au Ballet Kirov, mais aussi au Royal Ballet de Londres, au Ballet de l'Opéra de Paris, au *Lac des Cygnes* et à *Roméo et Juliette*, qu'il a dansé en compagnie de la grande dame de la danse, Margot Fonteyn, sa partenaire privilégiée.

La dernière visite de l'artiste à Québec remonte à avril 1990, au Grand Théâtre.

Créateur du Be-Bop et une des grandes figures du jazz moderne, le trompettiste Dizzie Gillespie est mort dans son sommeil à l'hôpital d'Englewood dans le New Jersey. Agé de 75 ans, il était soigné pour un cancer du pancréas.

On se souviendra de ce musicien dont les joues se gonflaient comme des ballons lorsqu'il soufflait dans sa drôle de trompette dont le cornet pointait en l'air à 45 degrés.

Détails en C-3 et C-8



Dizzie GILLESPIE

# Hydro repousse d'un an son projet de Manic 3A

BAIE-COMEAU — Hydro-Québec vient de reporter d'un an son projet de suréquipement de Manic 3.

par MARC SAINT-PIERRE  
LE SOLEIL

La société d'État a annoncé hier qu'elle repoussait au printemps 1995 le lancement du chantier de 540 millions \$ parce que son énergie de pointe n'est plus requise qu'en l'an 2000.

Sur le papier, Manic 3A est porteur de 620 mégawatts d'énergie de pointe qui s'ajouteraient aux quelque 1170 de base du Manic 3 actuel.

A un moment donné, Hydro

prévoyait la mise en service de Manic 3A en 1998. Au terme de son échéancier le plus récent, elle pensait avoir besoin de l'énergie de Manic 3A en 1999.

C'est la signature de nouvelles ententes d'achat de puissance interruptible avec de grands consommateurs industriels qui a amené l'entreprise d'État à le reconsidérer, a indiqué le porte-parole Guy Litalien.

Selon les dispositions du programme hydroquébécois d'achat de puissance interrupti-

ble, les clients industriels qui en sont parties liées se retirent du réseau pour laisser davantage de courant aux consommateurs domestiques quand la demande en énergie atteint sa pointe hivernale. Ces clients industriels en sont quittes pour s'alimenter autrement ou pour modifier leurs horaires de production.

Hydro disposait déjà de quelque 1000 mégawatts de puissance interruptible. Les nouvelles ententes y ajoutent 427 mégawatts. De quoi, estime-t-on, atteindre l'équilibre entre l'offre et la demande de puissance de pointe à la fin des an-

nées 90. Mais du même coup, ces ententes repoussent un peu plus dans le temps un grand chantier porteur de centaines d'emplois. Et d'ores et déjà introduit dans le crible environnemental. Hydro a d'ailleurs informé le ministère québécois de l'Environnement qu'elle suspendait provisoirement sa démarche d'obtention des permis requis.

De l'avis de M. Litalien, le report de Manic 3A n'a pas de lien avec le projet Sainte-Marguerite (SM 3), près de Sept-Îles. « SM 3, c'est de la puissance de base », a-t-il expliqué.

## Vers une catastrophe écologique majeure



Une nappe de pétrole de plus de 15 km s'est formée autour du pétrolier Braer, échoué au nord de l'Écosse, laissant craindre une catastrophe écologique majeure. Le navire, dont seule la proue sort de l'eau, ne s'est pas encore totalement brisé mais les forts vents devraient en venir à bout rapidement. Des oiseaux englués ont été emportés et les naturalistes estiment que des phoques et autres animaux vivant en grand nombre dans les îles Shetland, ont dû être tués.

Page A-3



## Pour un manque à gagner de 20 millions \$

# Un médecin intente un recours collectif au nom de 500 collègues

QUÉBEC — Au nom de 500 collègues, le Dr Carol Villeneuve, médecin au Centre hospitalier Robert-Giffard, intente un recours collectif contre le gouvernement pour discrimination salariale entre médecins omnipraticiens et spécialistes.

par LOUISE LEMIEUX  
LE SOLEIL

Il pourrait en coûter au moins 20 millions \$ à l'État pour rembourser les 500 omnipraticiens qui tout en effectuant un travail de psychiatre ou d'anesthésiste, sont, depuis 10 ans, payés au tarif moindre des omnipraticiens.

Le Dr Villeneuve a suivi la formation universitaire en psychiatrie, mais il n'a pas réussi les examens de la Corporation des médecins. Il n'est donc pas détenteur du certificat de spécialiste décerné par la Corporation. Cependant, à cause d'une pénurie chronique de psychiatres au Québec, le Dr Villeneuve a facilement trouvé du travail en milieu hospitalier depuis 15 ans, au CHRQ et à l'hôpital de Montmagny. Même s'il accomplit le même travail que ses collègues psychiatres, il est payé comme un omnipraticien plutôt que comme un spécialiste.

Les psychiatres gagnent en moyenne 145 000 \$. Le salaire annuel de Carol Villeneuve est de 95 000 \$. C'est un manque à gagner de 50 000 \$ rétroactif à

1982, que réclame le Dr Villeneuve.

Il y a environ 500 médecins dans le même cas que le Dr Villeneuve, au Québec. Ces médecins pratiquent généralement en psychiatrie, en anesthésie, en gynécologie. Et sont payés comme des omnipraticiens. D'après le Dr Villeneuve le manque à gagner de ces médecins varie de 10 000 \$ à 100 000 \$ par année.

Le recours collectif que sollicitait le Dr Villeneuve lui a été octroyé par la cour supérieure. Il met en cause la Corporation professionnelle des médecins, la Régie de l'Assurance-maladie du Québec et la Fédération des médecins spécialistes (FMSQ), et sera entendu à Québec le 18 janvier devant la cour supérieure.

Curieusement, estime le Dr Villeneuve, les médecins étrangers engagés par certains hôpitaux en région, ne sont pas soumis à cette discrimination salariale. Contrairement aux médecins québécois, ils n'ont pas à subir les examens de spécialité de la Corporation des médecins lorsqu'ils arrivent au pays; ils sont automatiquement considérés comme des médecins spécialistes, et payés comme tel. Ils doivent suivre un stage de trois mois, et leur permis de pratique restrictif les oblige en principe à travailler en région.

Le Dr Villeneuve trouve injuste que les médecins étrangers soient reconnus comme spécialistes plus facilement que les médecins québécois.

## Offrez-vous la santé!

# SPECIAL 2 pour 1\* 150\$/1 an par personne

\* L'offre s'applique sur le tarif courant (300 \$) de l'abonnement individuel 1 an et est valide jusqu'au 31 janvier 1993.

— Pour se prévaloir de cette offre, l'une ou l'autre des personnes intéressées (ou les deux) doivent obligatoirement être une (ou) nouvelle (s) abonnée (s) et les deux personnes doivent s'abonner en même temps à la réception du YMCA.

— Non transférable à partir d'une carte mensuelle.

— Ne s'applique pas sur les cartes du YMCA échues en mars 1993 et après.

**PROGRAMMATION HIVER**

Workout step, natation, aquaforme, aquapoupon, pré-natal, anglais, espagnol, mini-tennis (6-11 ans), tai-chi, aquarelle médaille de bronze, yoga, anti-gymnastique, atelier de français (rattrapage), golf débutant et intermédiaire.

**SESSION DÉBUTANT LE 11 JANVIER (10 semaines)**

**WORKOUT STEP**  
2 fois/semaine **70\$**

**Québec**

835, René-Lévesque Ouest  
527-2518



## Québec accueille UTÉ, le nouveau monteur de ligne

QUÉBEC — UTÉ sera à Québec dans une semaine et séjournera dans la région pour le reste de l'année. On le croirait venu du royaume de ET, l'extra-terrestre !

par CLAUDE TESSIER  
LE SOLEIL

UTÉ, c'est le « monteur de ligne » que les chercheurs d'Hydro-Québec ont créé en ayant l'an 2000 à l'esprit.

UTÉ appartient à la génération des robots qu'on verra au travail après 1996 sur les lignes de distribution d'électricité sous tension dans les villes et les campagnes.

C'est un curieux insecte, déposé sur une tige mouvante.

Au bout de la flèche articulée d'un élévateur sur camion, les concepteurs d'UTÉ ont placé une cabine sophistiquée. Deux bras manipulateurs isolés en émergent, munis de pinces.

UTÉ n'aura pas peur de travailler sur des fils électriques sous tension, à 25 kv par exemple. Il a été fait pour défier les environnements difficiles, pour fixer un conducteur à un isolateur, pour installer une traverse, pour fixer mille et une choses sur les lignes aériennes, etc. Bref, il peut travailler sur des lignes « vivantes », à des températures variant entre -40°C et 40°C.

Les tâches du robot sont dirigées de l'intérieur d'une cabine sophistiquée par un pilote, un téléopérateur.

### Un secret bien gardé

Alors : adieu aux grimpeurs de poteaux ? A leurs crampons, à leur ceinture rivetée, à leurs pièces de vêtement ignifugées, à leurs gants à trois doigts... et encore ?

On mise beaucoup sur UTÉ ! On sait aussi qu'il ne remplacera jamais complètement les monteurs de ligne. Il est une solution intermédiaire entre l'humain et le robot télécommandé.

UTÉ est un système qui vise d'abord à améliorer la sécurité des monteurs dans l'exécution de travaux sous tension. UTÉ promet de faire des travaux sans avoir à interrompre le courant.

Le chef du projet UTÉ, M. Gianfranco Pazzuello, a déclaré au SOLEIL que c'est avec beaucoup de joie que l'unité de téléopération (UTE) sera mise à l'essai pour un an dans la région Montmorency de Hydro-Québec.

UTÉ suscite déjà la convoitise

des Japonais, dit-il, et celles d'autres pays fascinés par cette innovation québécoise. Elle a été entourée de beaucoup de discrétion depuis 1989. CAE Electronics à Ville St-Laurent et le laboratoire haute tension de l'IREQ ont travaillé à ce projet.

Un programme d'expérimentation a été prévu pour UTÉ en 1993. UTÉ a encore des croûtes à manger puisqu'il s'agit d'un prototype. Il faut développer et adapter des outils au robot. Si tout va bien, d'autres UTÉ verront le jour après 1996, date fixée pour la production en usine.

## Un récidiviste s'offre un bon repas bien arrosé... sans payer

QUÉBEC — Après s'être offert un bon repas arrosé de vin et de digestif au restaurant Il Teatro, du théâtre Capitole, en fin de soirée mardi, un homme de 37 ans a avoué au serveur qu'il n'avait pas un sou pour payer la note. Aux policiers venus prendre la plainte, Jean-Claude S. a donné comme adresse l'Armée du Salut.

par ISABELLE JINCHEREAU  
LE SOLEIL

Le suspect, un peu énervé par la présence d'agents de sécurité et de patrouilleurs, a finalement été écroué à la centrale du parc

Victoria pour désordre et bris d'ordonnance. En effet, l'individu, qui sortait à peine de pénitencier, ne devait pas quitter son logis entre 23 h et 7 h.

Sa comparution en cour municipale hier n'est pas passée

inaperçue. Il a écopé de 100 \$ d'amende, payable sans délai. « C'est un dossier plutôt original. Habituellement, les gens disposent d'un délai de 30 jours pour payer une telle infraction. Mais il s'agit d'un récidiviste, qui, en plus, n'a pas d'argent », explique le procureur Jean-François Dolbec.

Jean-Claude a donc repris le chemin des cellules, où il séjournera de trois à quatre jours. A condition bien sûr qu'il n'y ait pas de surpopulation en prison.

# VENTE DE JANVIER



Le système télémanipulateur mis au point par Hydro-Québec pour travailler sur les lignes de distribution d'électricité sous tension porte le nom de UTÉ.

### ■ Sue Rodriguez en appel

VICTORIA — L'avocat de Sue Rodriguez a déposé une requête officielle d'appel, hier, après qu'un juge eut refusé la demande de sa cliente qui réclame l'aide d'un médecin pour mettre fin à ses jours. Me Chris Considine explique qu'il présentera un nouveau plaidoyer devant la plus haute cour de la Colombie-Britannique au nom de cette résidente de Victoria atteinte d'une maladie dégénérative du système nerveux, la maladie de Lou Gehrig. Mme Rodriguez, à qui il ne reste que 18 mois à vivre, réclame l'assistance d'un médecin pour s'enlever la vie si sa santé décline trop. Un juge de la Cour suprême de Colombie-Britannique s'est opposé à sa requête la semaine dernière. « Nous allons demander à la cour d'appel de donner une interprétation plus large », a commenté M. Considine. Le suicide comme tel est légal au Canada mais l'assistance à l'acte ne l'est pas. Le délit est passible de poursuite en vertu du Code criminel, qui pourrait valoir à son auteur un maximum de 14 ans de prison.



### JUPES LONGUES

69.<sup>95</sup>

rég. jusqu'à 145.00

de longues jupes à fente ou à plis en flanelle ou crêpe de laine. couleurs et grandeurs assorties.

### ROBE DE NUIT POLO

19.<sup>99</sup>

rég. 30.00

une robe de nuit exclusive, en finette pur coton, avec petit col polo en tricot côtelé. trois imprimés au choix de fleurs ou rayures. p.m.g.

### CEINTURES

19.<sup>99</sup>

rég. jusqu'à 50.00

des ceintures en suède, cuir sellier, fini luisant, avec boucle recouverte ou métallique, des larges bandes élastiques, des maillons. tout un choix!

### TAILLEURS CONTEMPORAINE

99.<sup>95</sup>

rég. jusqu'à 250.00

des deux-pièces en flanelle, laine bouclée, gabardine, tricot, challis, des ensembles tunique sur pantalon. des styles avec veste carrée, blazer, cardigan, sur jupes droites, à plis ou bermuda. couleurs unies ou imprimées, grandeurs assorties.

### PULLS CONTEMPORAINE

49.<sup>95</sup>

rég. jusqu'à 115.00

une belle sélection de pulls en fine maille angora ou coton. des styles jacquard ou brodés. couleurs et grandeurs assorties.



### PULLS ANGORA

29.<sup>95</sup>

rég. 49.95

des cardigans à boutons perlés, des styles brodés fleurs ton sur ton, des pulls encolure multiboutons perlés avec fleurs brodées en collier. couleurs et grandeurs assorties.



### MANTEAUX EN DUVET

179.<sup>95</sup>

rég. jusqu'à 250.00

des manteaux longs, chaudement entredoublés de duvet et plumes, avec ou sans capuchon, cordon coupe-froid, des styles réversibles. couleurs et grandeurs assorties.

### MANTEAUX CONTEMPORAINE

199.<sup>95</sup>

rég. jusqu'à 595.00

vaste assortiment de manteaux en drap de laine avec ou sans détail de fausse fourrure. des styles courts et longs. couleurs et grandeurs de 4 à 14 assorties.

### CHAPEAUX

19.<sup>99</sup>

rég. jusqu'à 50.00

pour la contemporaine, tout un choix de bérêts, toques, tambourins, cloches en feutre de laine, fausse fourrure, maille de laine. des styles unis et imprimés.

MAGASINEZ CE SOIR JUSQU'À 21 H 00  
PROFITEZ DE LA VENTE DE JANVIER DANS TOUS LES RAYONS

la maison  
**simons**

PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC

6/49  
3-16-20-22-37-39  
(complémentaire)  
31  
EXTRA  
857631

LA QUOTIDIENNE  
tirage du 6-01-93  
2-1-2  
4-4-5-1



LA TROIS

LE SOLEIL

# Des milliers d'animaux menacés

□ Un «piège gluant» de plus de 16,5 kilomètres entoure le pétrolier Braer

SUMBURGH, Écosse (Reuter, AP, AFP, LE SOLEIL) — Une nappe de pétrole de plus de 16,5 km s'est formée dans la nuit autour du pétrolier Braer, échoué depuis mardi près des côtes de l'archipel des Shetland, au nord de l'Écosse, laissant craindre une catastrophe écologique majeure dans la région.

L'odeur du pétrole est partout présente. Les sauveteurs n'ont pu monter à bord du navire, battant pavillon libérien, en raison des violentes vagues. Six avions Dakota ont largué des dispersants chimiques sur la nappe, qui progressait vers l'ouest en direction de zones poissonneuses.

Plus de 100 oiseaux englués ont été emportés et les naturalistes estiment que des phoques et autres animaux vivant en grand nombre dans les îles Shetland, qui abritent une importante réserve naturelle, ont dû être tués. La mort guette des dizaines de milliers d'oiseaux, de phoques, de loutres de mers, de saumons, de dauphins et d'autres animaux dans ces îles.

Selon le ministre britannique des Transports, Lord Caithness, le Braer aurait déjà perdu la moitié de sa cargaison de près de 85 000 tonnes de pétrole depuis son échouement mardi matin alors qu'il faisait route entre la Norvège et la raffinerie Ultramar, de Saint-Romuald.

Le navire, dont seule la proue sort de l'eau, ne s'était pas encore totalement brisé, hier soir, mais les forts vents devaient en venir à bout rapidement. On avait dit à tort qu'il s'était cassé en deux. Il menaçait plutôt de se briser en plusieurs morceaux, augmentant ainsi le danger de marée noire.

Le Braer transporte deux fois plus de pétrole que l'Exxon-Valdez, dont le naufrage, en 1989, avait provoqué un désastre écologique en Alaska. Le pétrolier a commencé à se disloquer dans la journée d'hier au moment où des spécialistes tentaient de monter à bord de l'épave pour évaluer les dégâts.

La compagnie américaine propriétaire du Braer a précisé que le pétrolier avait été déclaré en état de naviguer par plusieurs organismes de vérification. Le Groupe Bergvall and Hudner Shipping a également souligné que le navire avait subi l'inspection annuelle de la garde côtière américaine, il y a moins de deux mois et avait reçu l'approbation de la société de vérification Norske Veritas.

Dans un communiqué envoyé à Londres, la société a exprimé ses «profonds regrets» concernant l'accident. L'échouement du Braer devrait coûter moins de 155 mil-

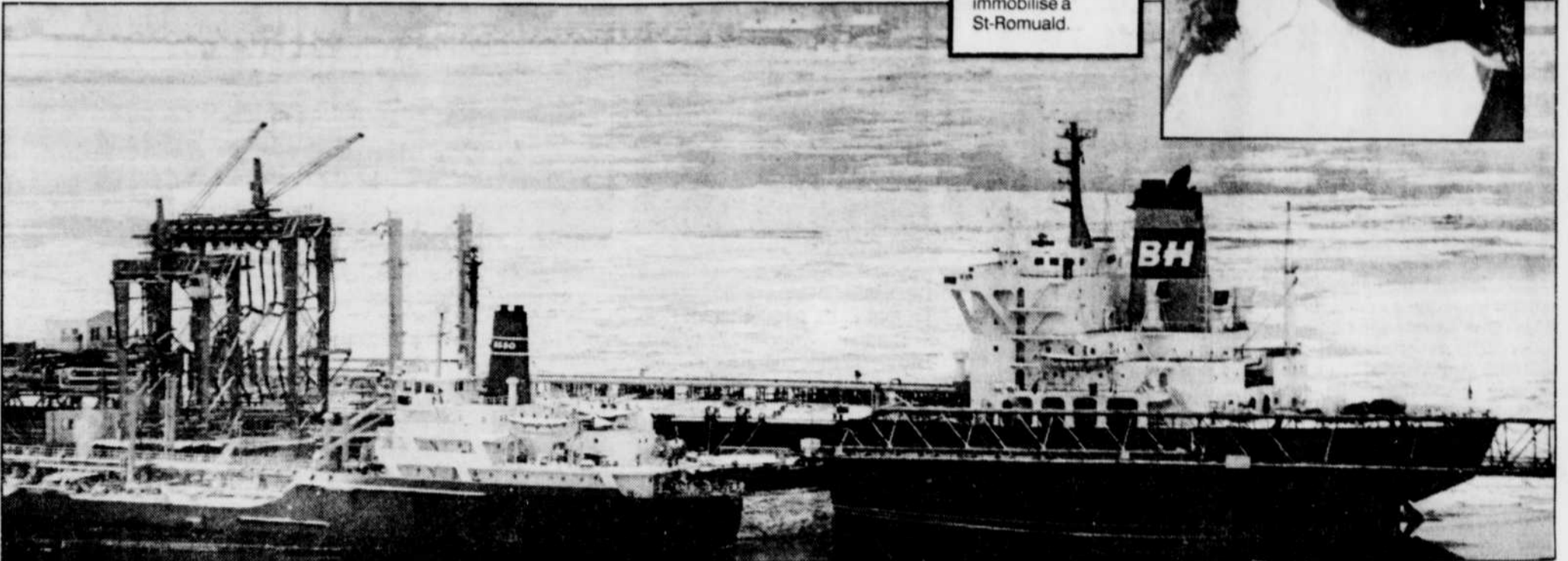
lions \$ aux assureurs, a estimé hier un porte-parole des Lloyd's, le marché londonien de l'assurance.

Cet échouement a relancé la polémique sur la sécurité et les

itinéraires empruntés sur les océans par près de 7000 pétroliers, dont 70 %, vieillissants, sont accusés d'être des «bombes flottantes à retardement».

Le député socialiste européen

Alain Bombard (France), dit le Naufragé Volontaire, a même réclamé hier l'interdiction des pavillons de complaisance qui selon lui sont responsables des pollutions maritimes.



Pendant que la marée noire faisait ses premières victimes, le Celtic (en bas, à droite) était immobilisé à St-Romuald.



## Assurée d'être dédommagée, Ultramar «libère» le Celtic

SAINT-ROMUALD — Le pétrolier Celtic, qui appartient au même armateur que le Braer, a quitté Saint-Romuald, hier soir, après qu'une entente soit intervenue entre la raffinerie Ultramar et ce propriétaire au sujet du dédommagement sur la cargaison perdue.

par NORMAND PROVENCHER  
LE SOLEIL

Tout au long de la journée d'hier, la direction de la raffinerie a multiplié les discussions avec la compagnie B & H Shipping, du Connecticut, afin d'obtenir les garanties qu'elle serait compensée pour la perte sèche de 20 millions \$ en pétrole brut que transportait le pétrolier Braer, dont l'arrivée à Saint-Romuald était prévue pour la mi-janvier.

Aussitôt la catastrophe connue, Ultramar avait frappé le Celtic d'une interdiction de départ et d'une saisie de 20 millions \$, question d'avoir entre les mains un objet de marchandage. «Nous avons conclu une entente à la satisfaction des deux parties. Le chargement perdu sera compensé intégralement», a indiqué en fin d'après-midi le porte-parole d'Ultramar, Louis Forget.

Projeté sous les réflecteurs en raison de ses nombreux points en commun avec le désormais célèbre Braer — outre un même propriétaire, ils ont tous deux été construits en 1975, au Japon (par des compagnies différentes toutefois), et possèdent sensiblement le même tonnage — le Celtic a été jugé sécuritaire, hier, à reprendre la mer, après une inspection par la Garde côtière. «Il ne représente pas une menace», explique Richard Lessard, de la Garde cô-

tière. Le pétrolier devrait être de retour à Saint-Romuald dans quelques semaines.

À son arrivée, lundi, le Celtic avait été vérifié de fond en comble, comme c'est le cas pour tous les pétroliers effectuant leur première visite de l'année dans les eaux canadiennes. Rien d'anormal n'avait été noté, si ce n'est un trouble au système de pompage d'eau servant au refroidissement du moteur. «C'est un bon bateau», mentionne le directeur de la Division de la sécurité des navires, à la Garde côtière, Yvon Houde.

### Dégradation de la flotte

La Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, qui avait remarqué des problèmes de moteur chez le Celtic, en le conduisant à Québec depuis Les Escoumins, entend bien toutefois y apporter une attention particulière sur le chemin du retour.

Le président de la Corporation, Michel Pouliot, croit que le Celtic n'est pas fait pour naviguer dans le Saint-Laurent. Outre les ennuis au système de pompage d'eau, le chauffage de la timonerie et la compétence de son équipage laisseraient à désirer. Mais le Celtic ne serait qu'un cas parmi d'autres.

«Ça fait 27 ans que je fais ce métier et j'assiste à une dégradation continue de la flotte de pétroliers. Les navires vieillissent et se détériorent. Les armateurs ro-

gnent sur la maintenance et embauchent des marins à rabais. Tout ça pour sauver de l'argent», déclare M. Pouliot.

Les chiffres fournis par la Garde côtière confirment cette opinion : l'an dernier, 77 % des navires inspectés présentaient des déficiences; le quart d'entre eux ont même été retirés de la circulation, le temps d'effectuer des réparations qui ne pouvaient attendre.

Mince consolation, tous les nouveaux pétroliers construits à compter de 1995 devront posséder une double coque, ce qui diminuerait les risques d'écoulement de la cargaison en cas d'accident.

### Risques minimes

Pour Louis Forget, de la firme Ultramar, les risques qu'un accident comme celui du Braer survienne dans le Saint-Laurent, sont «minimes sinon inexistantes», ajoutant du même souffle «qu'on alarme souvent les gens inutilement».

«Nous n'avons pas des conditions climatiques comme en haute mer. Quand avez-vous vu ici des vagues de 6 mètres et des vents de 100 noeuds? Si les moteurs flanchent, le capitaine n'a qu'à jeter l'ancre. Les navires qui empruntent le Saint-Laurent ne sont pas si dangereux que ça. Notre réglementation est très sévère.»

«Il n'y a rien d'impossible dans ce bas monde», rétorque Michel Pouliot. Si les moteurs s'arrêtent, le navire peut aller s'échouer, ce qui peut endommager sa coque. Pour ce qui est de jeter de l'ancre, il existe des endroits où c'est plus difficile.»

### Ouverture des commerces le dimanche

## Les marchands de Rimouski disent NON

RIMOUSKI — Les marchands de Rimouski ont voté majoritairement hier soir contre l'ouverture des commerces le dimanche et, dès ce matin, ils enclencheront une vaste campagne auprès des consommateurs pour obtenir leur soutien.

par ERNIE WELLS  
collaboration spéciale

Seulement trois voteurs ont appuyé l'ouverture des commerces le dimanche, alors que 156 se prononçaient contre. D'entrée de jeu hier, le président de l'Association des marchands de Rimouski, M. Carol Roy, a indiqué

aux 200 participants massés dans la grande salle de l'hôtel de ville que son organisme avait eu l'appui des marchands et des chambres de commerce de Rivière-du-Loup, Mont-Joli, Amqui, Causapsal, Carleton, New-Richmond, Chandler, Gaspé, Matane et Sept-Îles.

nous joindre aux gens des autres régions, comme ceux de la coalition d'Alma. Après quoi, nous allons faire nos représentations auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérald Tremblay.»

Pour l'équipe de Carol Roy, le défi maintenant est de convertir les grandes chaînes.

Certains marchands ont toutefois souligné que le problème n'est pas réglé définitivement. Selon eux, l'influence des

grandes villes et la compétition nationale pourraient changer les nouvelles règles. Ainsi, à Pâques, à la rentrée scolaire et aux Fêtes, les marchands pourraient penser à ouvrir le dimanche et fermer le lundi.

«C'est certain, nous devons envisager une solution de rechange. J'ai l'impression que d'ici Pâques, il pourrait y avoir des hypothèses sur la table qui pourraient nous amener à faire les démarches qui s'imposent auprès du ministre Tremblay.»



En 1985, Claire Patenaude posait fièrement devant le bureau d'Allo-Stop. Depuis ce temps, elle avoue avoir trimé dur pour structurer cette entreprise unique au Québec.

## Allo-Stop a fait du chemin depuis dix ans!

QUÉBEC — Issu de la crise économique en 1982, Allo-Stop vient de fêter discrètement ses 10 ans d'existence en profitant une fois de plus de la récession!

par JACQUES DALLAIRE  
LE SOLEIL

Sans trop de bruit, Allo-Stop s'en remet au bouche à oreille pour faire son chemin dans le domaine du covoiturage. Adaptation du concept américain Drive-Away, Allo-Stop a maintenant pignon dans 11 villes du Québec et compte 65 000 membres.

Cette «agence de rencontre entre gens motorisés et ceux qui ne le sont pas», selon sa directrice générale, Mme Claire Patenaude, responsable de tout le secteur ouest de la province à partir de Montréal, répond aux besoins de milliers de personnes, surtout des jeunes et des étudiants, aux ressources financières plus limitées.

«Nous ne pouvons pas empêcher des gens de vouloir s'arranger ensemble», précise Mme Patenaude. Allo-Stop est justement là pour faire les arrangements, moyennant une contribution annuelle de 6 \$ pour les usagers et de 7 \$ pour les automobilistes qui acceptent de les transporter.

Les inscriptions sont compilées dans un fichier informatique dans les 11 bureaux de l'organisme. Allo-Stop arbitre les plaintes et n'hésitera pas à rayer le nom de tout «contrevenant», bien que, selon Mme Patenaude, les incidents soient peu nombreux. «Certaines plaintes sont farfelues, mais il arrive que certains chauffeurs omettent de se présenter à l'heure convenue.»

Les automobilistes qui acceptent de transporter des «inconus» doivent détenir un permis de conduire depuis au moins 24 mois et prendre au moins deux personnes à bord. Certains roulent trop vite, d'autres trop lentement et le volume de la radio est parfois insupportable au goût des clients.

«C'est de l'auto-stop organisé, c'est légal et pour deux heures de route à petit prix, il faut parfois souffrir certains inconvenients», ajoute Mme Patenaude. Pour une course Montréal-Québec, il en coûte 18 \$ par personne, dont la moitié est remise à Allo-Stop. Pour le trajet Québec-Chicoutimi, il faut déboursier 15 \$.

Les déplacements ont surtout lieu en fin de semaine et 35 % des 65 000 personnes inscrites (22 750) à Allo-Stop voyagent une fois par trois semaines et 85 % des déplacements ont lieu dans le corridor Québec-Montréal. De quoi faire rager les transporteurs publics et surtout les propriétaires d'autocars.

Allo-Stop se défend d'être un concurrent des transporteurs publics. «Le transport conventionnel ne sera jamais rentable et cela tient à la situation démographique et géographique du Québec», rétorque Mme Patenaude. Et puis, les gens font un choix économique.»

Le prix d'un billet pour voyager en autocar entre Montréal et Québec le vendredi est de 34,50 \$ ou 69 \$ incluant le retour le dimanche qui suit. Il en coûte 61,10 \$ pour l'aller-retour Québec-Chicoutimi les mêmes jours ou 30,55 \$ pour un billet simple et 72,34 \$ ou 36,17 \$ pour le trajet Québec-Rimouski.

# Inscription janvier 1993

Chez nous, préparez-vous à travailler!

Vous désirez réorienter vos études ou votre carrière? Vous éprouvez des difficultés à réintégrer le marché du travail, vous n'avez pas la compétence requise. Nous vous offrons une formation intensive menant à un certificat d'études collégiales en techniques bureautiques.

**PROGRAMME D'ÉTUDES**  
Techniques bureautiques 412.62

**PERSPECTIVES D'EMPLOI**  
Notre service d'aide au placement a reçu plus de 500 offres d'emploi en 1992.

**DÉBUT DES COURS**  
18 janvier 1993

**DURÉE**  
3 sessions

**RENSEIGNEMENTS**  
Estelle Gagné  
(418) 529-3355

**POSSIBILITÉS FINANCIÈRES:**  
— PRÊT ET BOURSE,  
— SPRINT,  
— ÉTUDIANT INDÉPENDANT  
(prestataire d'assurance-chômage).



**COLLÈGE O'SULLIVAN DE QUÉBEC**

840, rue Saint-Jean, Québec G1R 1R3  
600, rue Saint-Jean, Québec G1R 1P6  
(418) 529-3355



## LA POLITIQUE

## Deux assemblées d'investiture du Bloc québécois sont prévues d'ici avril

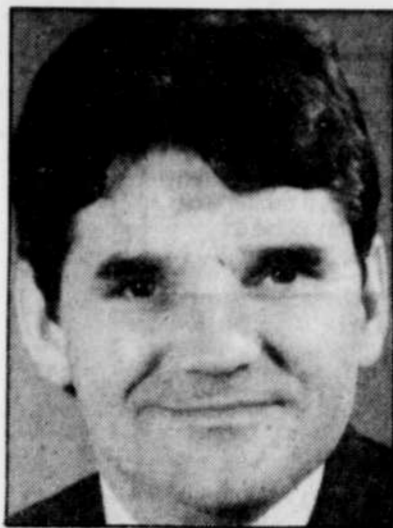
Le Bloc québécois espère tenir, avant la fin d'avril, au moins deux assemblées d'investiture dans la région de Québec, pour le choix des candidats « bloquistes » lors de la prochaine élection fédérale. La bataille est d'ailleurs déjà engagée dans la circonscription de Beauport-Montmorency Orléans.

par GILBERT BOIVIN  
LE SOLEIL

Cette circonscription fédérale, qui recoupe la circonscription provinciale de Montmorency, risque de revivre la dure bataille qui avait opposé les péquistes « de souche » aux convertis de la dernière heure à l'occasion de la campagne d'investiture du Parti québécois qui a précédé l'élection partielle d'août 1991. L'ex-député libéral fédéral, Louis Duclos, avait alors essuyé une amère défaite aux mains de l'actuel député péquiste, Jean Filion.

Cette fois encore, la campagne d'investiture du Bloc québécois risque de déchirer la famille souverainiste de Montmorency. D'un côté, un souverainiste de longue date, Michel Guimond, qui a fait ses premières armes dans l'équipe de l'ex-ministre de la Justice du PQ, Marc-André Bédard, au début des années 70. Il était de l'équipe de Jean Filion dans la course à l'investiture péquiste de 1991.

De l'autre, un jeune militant libéral du PLC qui fut également



Michel Guimond

membre de la commission électorale du PLQ, Jean-François Simard. Le jeune homme de 26 ans, qui avait appuyé la candidature de Sheila Copps, a quitté les rangs des libéraux fédéraux au lendemain de l'élection de Jean Chrétien à la tête du PLC.

Pour couronner le tout, un Louis Duclos qui, non seulement coordonne les activités du Bloc québécois dans la région de Québec, mais est également président de l'association bloquiste de Montmorency. Une belle bataille en perspective...

M. Duclos se défend de prendre ouvertement partie pour l'un ou l'autre candidat mais il signale que Jean-François Simard « fait une très bonne campagne » et ne manque pas de faire remarquer qu'on ne peut certainement pas lui reprocher de ne pas avoir participé au référendum de 1980



Jean Pelletier

puisqu'il « n'avait que 14 ans à l'époque ».

## Ex-ministres péquistes en liste

Dans la circonscription de Québec-est, le Bloc courtise un ex-ministre péquiste, Jean-François Bertrand, qu'il voudrait bien voir entrer dans la course. Le chef du BQ, Lucien Bouchard, l'a d'ailleurs rencontré personnellement au début de décembre. M. Bertrand n'a pas encore pris sa décision mais il est d'ores et déjà acquis qu'il aura de l'opposition s'il décide d'entrer dans la bataille dans Québec-Est. L'actuel président de l'association de cette circonscription, M. Jean Peeters, qui fut représentant officiel de J-F Bertrand en 1981, a précisé au SOLEIL qu'il sera de la partie, « quelle que soit la décision » de l'ex-ministre.

Un autre ex-ministre péquiste, Adrien Ouellette, a pris en main les rênes de l'association blo-



Jean-François Bertrand

quistes de Charlesbourg et ferait « un excellent candidat », souligne Louis Duclos. M. Ouellette a confirmé au SOLEIL qu'il a l'intention d'être candidat.

Dans la circonscription de Québec, où devraient s'affronter le ministre Gilles Loiselle et l'ex-maire de Québec et chef de cabinet de Jean Chrétien, Jean Pelletier, le Bloc n'a pas encore trouvé la perle rare susceptible de se glisser entre ces deux géants. Dans Louis-Hébert, un candidat avoué, Marcel Lemieux, semble le seul, pour le moment, qui ait entrepris de vendre des cartes de membres.

Dans Beauce et Bellechasse, aucune candidature n'a encore fait surface. Dans Lévis et Portneuf, l'ex-président de la Société nationale des Québécois, M. Antoine Dubé, et le nouveau président de l'association du Bloc, Alain-Marc Couturier, semblent seuls en lice pour le moment.

## Harcèlement dans la fonction publique

## Québec aura une politique globale

QUÉBEC — Alors qu'un deuxième avocat du service du contentieux du ministère du Revenu se retrouve sous le coup d'une suspension au terme d'une enquête interne menée à la suite d'une plainte de harcèlement sexuel, le gouvernement du Québec se prépare à dévoiler une politique globale visant à enrayer les comportements à connotation sexuelle susceptibles de porter atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes.

par GILBERT LEDUC  
LE SOLEIL

« Il faut condamner avec vigueur le harcèlement sexuel dans la fonction publique québécoise », affirme Patrice Tardif, attaché politique au bureau du président du Conseil du trésor et ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, M. Daniel Johnson.

La politique contre le harcèlement sexuel en milieu de travail, réclamée depuis des lunes par les organisations syndicales représentant les employés de l'Etat, est en préparation à l'heure actuelle et tout laisse croire, ajoute M. Tardif, qu'elle sera rendue publique « d'ici quelques semaines ».

Cette préoccupation du gouvernement, du moins celle du Conseil du trésor, au phénomène du harcèlement fondé sur le sexe des individus survient peu de temps après que deux cas de harcèlement au service du contentieux du ministère du Revenu soient devenus connus du public.

En effet, le 5 septembre dernier, LE SOLEIL apprenait à ses lecteurs que deux fonctionnaires de ce ministère faisaient l'objet d'une enquête à la suite de plaintes portées contre eux. Le 17 décembre, Radio-Canada rapportait que l'un des deux serveurs de l'Etat visés par l'investigation, Me André-F. Rochon, directeur du service du contentieux du ministère du Revenu, interjetait appel devant la Commission de la fonction publique du Québec de la décision du sous-ministre de la Justice, M. Jacques Chamberland (il faut rappeler que les avocats du gouvernement oeuvrent sous la responsabilité du ministère de la Justice), de le suspendre sans salaire pendant six mois et de le rétrograder au simple rang d'avocat.

En plus des accusations de harcèlement sexuel portées contre lui, Me Rochon, dont la suspension remonte au 8 décembre dernier, est accusé d'avoir abusé de son autorité. Ce n'est qu'au mois de mars que la cause de Me Rochon sera entendue devant la Commission de la fonction publique.

Par ailleurs, LE SOLEIL a appris au cours des dernières heures que le deuxième fonctionnaire placé sous enquête à l'automne, un autre avocat, avait été relevé de ses fonctions en décembre dernier pour une période de trois mois.

Au ministère de la Justice, on refuse catégoriquement de révéler l'identité du procureur, la nature précise des accusations portées contre lui ainsi que tout autre détail concernant les mesures disciplinaires imposées. « Il s'agit de sanctions internes prises contre un employé dans le cadre d'un processus administratif », se limite-t-on à dire au cabinet du ministre Gil Remillard.

## Punir les « harceleurs »

Selon Mme Colombe Bouchard, conseillère au dossier des femmes au Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), on peut pratiquement compter sur les doigts de la main le nombre de griefs soulevés par des membres pour des motifs de harcèlement sexuel. « Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de plainte que le harcèlement sexuel est inexistant dans l'administration publique », prend-elle soin de préciser.

« Ce sont les femmes, les principales victimes d'harcèlement sexuel, qui ne se plaignent pas. Se sentant très coupables, elles préfèrent plutôt se taire, endurer la situation ou tout simplement se faire muter dans un autre service plutôt que de dénoncer un confrère de travail ou un supérieur immédiat », poursuit Mme Bouchard.

Mme Bouchard souhaite la « mise en place de politiques claires » pour contrer le harcèlement sexuel en milieu de travail. « Il faut punir les harceleurs », insiste-t-elle, en soulignant que bien souvent, l'agresseur change tout simplement de milieu de travail et poursuit sous d'autres cieux son petit manège pendant que la victime tente de se remettre des contrecoups physiques et psychologiques. « Il faudrait systématiquement publier la photographie des harceleurs dans les bureaux des ministères et organismes », suggère Mme Bouchard.

## Le bureau de Pierre F. Côté procède à l'embauche de directeurs du scrutin

QUÉBEC — Le bureau du Directeur général des élections du Québec procède actuellement à l'embauche de directeurs et directrices du scrutin dans 15 circonscriptions électorales dont celles de Charlesbourg et des Îles-de-la-Madeleine ainsi que dans les trois nouvelles circonscriptions de la grande région montréalaise, soit Blainville, Marguerite-d'Youville et Saint-Henri/Sainte-Anne.

par GILBERT LEDUC  
LE SOLEIL

Selon un porte-parole du bureau

de M. Pierre-F. Côté, il ne faut pas considérer les avis de concours parus hier dans les quotidiens du Québec comme le début des grandes manœuvres en vue d'une prochaine élection générale au Québec. « Il ne s'agit que d'une formalité », explique M. Bernard Rénald. « À chaque année, les mandats d'un certain nombre de directeurs et directrices de scrutin prennent fin. Il faut alors entreprendre les procédures de recrui-

tement pour combler les postes vacants ».

M. Rénald signale que les concours attirent toujours un bon nombre de candidats. L'an dernier, pour les dix postes à combler, 116 personnes avaient manifesté leur intérêt. En 1991, pas moins de 780 candidats avaient soumis leur candidature pour les 74 postes disponibles.

La durée du mandat d'un directeur du scrutin est de dix ans. Pour son travail, le directeur touche une rémunération horaire d'environ 30\$. On estime que ses services sont requis pour une période pouvant varier entre 30 et 600 annuellement selon s'il agit d'une année électorale ou non. Outre les compétences personnel-

les et professionnelles requises, on exige que le candidat réside dans la circonscription pour laquelle il pose sa candidature.

Élu en septembre 1989, le gouvernement de Robert Bourassa peut théoriquement demeurer au pouvoir jusqu'à l'automne 1994. La coutume électorale veut toutefois qu'un gouvernement ferme les livres et déclenche des élections après quatre ans au service des électeurs.

Outre les circonscriptions ci-haut mentionnées, on recherche des candidats dans Bourassa, Jeanne-Mance, Mille-Îles, Notre-Dame-de-Grâce, Pontiac, Richelieu, Robert-Baldwin, Rousseau, Saint-Laurent et Verchères.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:  
**41254703**  
Sinon, composez sans frais, le  
1-800-563-8688

Plus de  
**3 500 points**  
offerts cette semaine dans **LE SOLEIL**

CLUB Multi points

**S'ORGANISER C'EST VITAL!**

Rendez-vous au  
**SALON ÉPARGNE-PLACEMENTS 1993**  
Centre des Congrès / 21 - 24 janvier  
11 h - 21 h (sauf dimanche : 11 h - 18 h)

**SÉMINAIRE D'INFORMATION GRATUIT SUR LES SYSTÈMES COMPTABLES**

Découvrez la simplicité et la performance des Systèmes Fortune 1000. Assister gratuitement à une présentation donnée par nos conseillers en collaboration avec:

**club DOS**  
Le super centre de l'informatique  
mardi 12 janvier, 19h00  
7710 Bd. Hamel Ouest  
418 877-5888

Les systèmes comptables privilégiés des PME québécoises  
**FORTUNE 1000**

**20% 30% 40% JUSQU'À 50%**

sur toutes nos collections

du 7 au 31 janvier

**LE SOLDE ANNUEL**

**Château d'aujourd'hui**

Montréal: Complexe Desjardins  
(514) 288-4191



## Le général John de Chastelain

**Le général John de Chastelain, le chef d'état-major de la défense, qui vient d'être nommé ambassadeur du Canada à Washington**

NÉ: 30 juillet 1937.

**PREMIÈRES ANNÉES:** né sujet britannique à Bucarest en Roumanie. Reçoit son éducation en Écosse et en Angleterre. Emigre au Canada en 1955.

**CARRIÈRE MILITAIRE:** il joint l'armée canadienne (la milice) en 1955. En 1956, il devient membre du Corps royal d'infanterie et il fréquente le Collège militaire de Kingston, en Ontario. Il sert les Forces à Edmonton, Calgary, Ottawa, Winnipeg, Québec, Montréal, ainsi qu'en Allemagne et à Chypre.

**PROMOTIONS:** promu capitaine en 1962, major en 1967, lieutenant-colonel en 1970, colonel en 1974, brigadier-général en 1977, major-général en 1983, lieutenant-général en 1986, vice-chef d'état-major de la défense en 1988, général et chef d'état-major de la défense en 1989.

**FAMILLE:** marié et père d'un garçon et d'une fille.



« Par ici Monsieur l'ambassadeur », semble dire ce militaire au général John de Chastelain à son arrivée à l'édifice de la Défense nationale, hier, à Ottawa.

## Ambassadeur à Washington

# À la surprise générale, de Chastelain obtient le poste

OTTAWA (PC) — L'approche des élections générales s'est à nouveau fait sentir hier à Ottawa alors que la secrétaire aux Affaires extérieures Barbara McDougall a annoncé une série de nominations diplomatiques fort attendues.

Le poste le plus convoité, celui d'ambassadeur à Washington, a été attribué au chef d'état-major de la Défense, le général John de Chastelain, un choix que personne n'avait prédit.

Bilingue, le général de Chastelain a toujours occupé des postes de commandement. Il remplacera M. Derek Burney qui quitte son poste ce mois-ci. Le chef d'état-major a indiqué hier, lors d'un bref point de presse, qu'il devait entrer en fonction le plus tôt possible et il sera le représentant désigné du Canada lors de l'assemblée du nouveau président américain Bill Clinton, le 20 janvier prochain.

Chef d'état-major depuis septembre 1989, M. de Chastelain a coordonné l'effort militaire canadien durant la guerre du Golfe.

Rien ne le destinait à la diplomatie. L'appel du premier ministre Mulroney en début de semaine l'a surpris, a-t-il reconnu.

M. de Chastelain a avoué avec candeur son ignorance des questions commerciales, un des volets majeurs des relations canado-américaines. Mais il a promis d'apprendre et vite.

Le départ de M. de Chastelain survient alors que les Forces armées sont accaparées par de nombreuses missions de maintien de la paix à travers le monde et peu de temps après l'adoption du nouveau plan de la Défense pour faire une meilleure place aux francophones.

### Masse à l'UNESCO?

Le premier ministre doit maintenant choisir un nouveau chef d'état-major. Le général de Chastelain a indiqué qu'il avait déjà fait quelques suggestions. Le chef d'état-major devait quitter son poste cette année. Il reste aussi à combler le poste d'ambassadeur auprès de l'UNESCO, à Paris. Les rumeurs veulent que l'ex-ministre Marcel Masse soit candidat.

L'autre nomination fort attendue était celle d'ambassadeur à Tokyo. M. Donald Campbell, sous-ministre du Commerce extérieur, a obtenu le poste. Il remplacera M. James H. Taylor. Depuis 1989, M. Campbell est, entre autres, coordonnateur de l'accord de libre-échange canado-américain. Il a déjà été en poste à Seattle, Kingston, Londres et Nairobi. De 1984 à 1985, il a été ambassadeur en Corée.

D'abord, M. Marc Lortie, originaire de Beaufort, qui devient le nouvel ambassadeur du Canada au Chili. Il fut secrétaire de presse du premier ministre Brian Mulroney de 1985 à 1988. Vétéran des affaires étrangères, il était ministre-conseiller à l'ambassade du Canada à Paris depuis 1989 et représentant particulier du premier ministre auprès de la Francophonie. Depuis son arrivée au ministère en 1971, il a été en poste à Tunis et à Washington.

Puis, M. Paul Frazer, qui fut porte-parole de l'ex-ministre des Affaires extérieures Joe Clark. Il a été nommé ambassadeur auprès des républiques tchèque et slovaque. Depuis 1990, il dirigeait le groupe de travail sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est. Il a déjà servi à Varsovie et à New York.

Trois autres ambassadeurs ont été nommés. Il s'agit de M. Peter Walker qui devient ambassadeur en Autriche. Mme Isabelle Massip accède au poste d'ambassadrice en Finlande. M. Bernard Gagosz devient pour sa part consul général à Seattle.

## Dossier autochtone: Christos Sirros tranche la poire en trois

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec tente une nouvelle stratégie en vue d'en arriver, un bon jour, à une entente globale et finale avec les Attikameks et les Montagnais dans le complexe et interminable dossier des revendications territoriales. D'une façon plus digeste et compte tenu des impasses antérieures, il a décidé de trancher la poire en trois parties : autonomie gouvernementale, compensations financières et questions territoriales.

par ROGER BELLEFEUILLE  
LE SOLEIL

Cette nouvelle approche, après plus d'une décennie de pourparlers infructueux et financièrement coûteux pour les contribuables, coïncide avec l'arrivée dans le décor d'un nouveau négociateur gouvernemental, en l'occurrence M. Guy Coulombe, un ancien PDG d'Hydro-Québec, nommé en octobre dernier.

Le ministre délégué aux Affaires autochtones, M. Christos Sirros, à d'ailleurs fait savoir au SOLEIL que deux tables sectorielles venaient tout juste d'être formées : celles touchant les indemnités financières et les questions territoriales.

Une nouvelle approche dont s'accommode fort bien, selon son propre aveu, le président du Conseil Attikamek-Montagnais, M.

René Simon. Mais avec une réserve de taille, a-t-il confié au cours d'un entretien téléphonique. « La question territoriale reste au cœur de nos revendications et si un blocage survient sur ce plan, il sera alors inutile de poursuivre les pourparlers. »

Comme base de négociation, le CAM revendique des droits sur un territoire de 700,000 km ca.

Par ailleurs, le ministre Sirros devra refaire une partie de ses devoirs quant à l'énoncé d'une politique québécoise à l'égard de tous les autochtones de son territoire. Un énoncé promis pour l'automne dernier, mais finalement emporté par la tourmente référendaire.

Or, quoique l'accord de Char-

lottown ait été majoritairement rejeté par la population canadienne, dont l'enchâssement dans la constitution du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale pour les autochtones, M. Sirros estime qu'un énoncé de politique de la part du gouvernement québécois ne pourra pas éluder cette aspiration des Premières nations.

Encore faudra-t-il que les intentions gouvernementales à ce chapitre, comme d'ailleurs le reconnaît le ministre Sirros, relèvent de la même philosophie politique que les propositions devant être éventuellement déposées aux diverses tables de négociation avec les groupes autochtones.

C'est en octobre 1991 que le mi-

nistre Sirros avait officiellement lancé une réflexion publique devant déboucher sur une politique gouvernementale globale en matière autochtone. Une série de colloques régionaux devait culminer le printemps dernier sur une sorte de plénière.

Or, cette étape sera escamotée, a précisé le titulaire de ce dossier, puisque les Premières nations ayant déjà fait leur nid en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale, il n'est plus pertinent désormais de les associer à l'élaboration de la politique québécoise. Il leur appartiendra plutôt, a-t-il conclu au cours d'un entretien téléphonique, de se prononcer une fois qu'elle sera connue.

# VENTE DE JANVIER

épargnez jusqu'à 39%



39.95

### DRAPS FIBRE POLAIRE

ens. jumeau 1 drap plat, 1 contour, 1 taie rég. 65.00

des prix exceptionnels pour des draps chauds et doux, en fibre polaire brossée. taies en percale. ardoise, lilas, menthe, blanc. ensemble double 2 taies 49.95, grand 59.95, tr. grand 69.95

épargnez jusqu'à 38%



24.95

### NAPPE FLORALE

52 x 70 rég. 40.00

faites votre choix : fleurs sauvages, fleurs véranda, fleurs sur canevas pour ne nommer que celles-là ! une superbe collection de nappes en tissu 50 % coton, 50 % polyester facile d'entretien. 60 x 84/36.95, 60 x 104/44.95, 60 x 120/59.95, 70" rd. 36.95, serviette 3.99

valeur exceptionnelle



49.95

### LA COUETTE SONATINE

lit jumeau

comparez ces prix ! la couette sonatine est une couette de haute qualité à bourre de petites fibres polyester lustrées au centre vide qui emmagasinent l'air chaud. enveloppe en batiste ultra-durable, lavable à la machine. double 59.95, grand 69.95, tr. grand 79.95

MAGASINEZ CE SOIR JUSQU'À 21 H 00  
PROFITEZ DE LA VENTE DE JANVIER DANS TOUS LES RAYONS!

la maison  
**simons**

PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC



## ÉDITORIAL

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:  
PIERRE DES MARAIS IIÉditeur adjoint et rédacteur en chef:  
J.-JACQUES SAMSONVice-président exécutif:  
DENIS CLICHEPrésident et Éditeur:  
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information:  
ANDRÉ FORGUESDirecteur de l'édition:  
MICHEL LAUDET

## Des risques à considérer sérieusement

**L**e naufrage du pétrolier *Braer* en mer du Nord, sur les rochers des îles Shetland, au nord de l'Écosse, rallume de vieilles inquiétudes au sujet de la sécurité du transport de produits polluants sur le Saint-Laurent.

L'accident est survenu loin d'ici mais le navire faisait route vers la raffinerie de Saint-Romuald, en face de Québec, ce qui a frappé l'imagination de ceux qui ont appris la nouvelle dans le confort de leur foyer. Les conditions de navigation dans le fleuve sont bien différentes de celles qui peuvent prévaloir en mer du Nord, mais il subsiste toujours des risques d'accidents, aggravés par l'augmentation du trafic dans nos eaux.

De plus, nombre de navires étrangers qui circulent dans le Saint-Laurent ne satisfont pas aux normes de sécurité exigées. L'an dernier, 283 des 367 transporteurs inspectés par la Garde côtière étaient en faute d'après nos critères. C'est que la flotte mondiale des pétroliers prend de l'âge.

Cela, le comité chargé par Ottawa d'étudier, après le désastre de l'Exxon-Valdez en Alaska en 1989, les systèmes de sécurité des navires-citernes et la capacité d'intervention en cas de déversement en milieu marin au Canada, l'avait déjà signalé.

Le rapport du groupe de travail paru en septembre 1990 sous le titre *Protégeons nos eaux*, relevait aussi chez des instances responsables de la sécurité et des interventions en cas d'accident, une curieuse attitude voulant que «...si la situation se détériore, il n'y aura qu'à augmenter l'effort d'intervention en y affectant des ressources supplémentaires».

Le comité proposa plus d'une centaine de recommandations, dont bon nombre sont restées lettre morte, regrette aujourd'hui l'expert en droits maritimes et sauvetage qui le présidait, l'avocat David Brander-Smith.

Il avait observé que la Garde côtière sur qui tout le monde se fie pour inspecter, contrôler, intervenir et poursuivre les délinquants, ne disposait pas de ressources suffisantes pour répondre à toutes les attentes de tout le monde. Et il souhaitait plus de moyens, une sérieuse rationalisation et des mesures plus rigoureuses d'application des lois et règlements, pour donner un peu plus de crédibilité aux autorités canadiennes et décourager les pollueurs, dans nos eaux.

Mais une des principales mesures préconisées par le groupe d'étude et souhaitée par tous les experts mondiaux, portait sur l'urgence de rajeunir la flotte mondiale des pétroliers et surtout, d'équiper les nouveaux transporteurs de doubles coques.

Les constructeurs japonais — le *Braer* est sorti d'un chantier maritime de Nagasaki en 1976 — sont à l'oeuvre depuis mars dernier et l'Organisation maritime internationale (OMI) souhaite qu'à partir de 1995, tout nouveau pétrolier ait une double coque ou un système antipollution spécial. Le Comité Brander-Smith, lui, voulait interdire le Saint-Laurent à tout transporteur qui ne serait pas ainsi équipé, après l'an 2000.

Mais les entreprises de navigation n'en sont pas là. Elles ont des objectifs de rentabilité économique et la récession leur cause bien des maux de tête, selon les experts. Cela donne du poids à l'accusation des gens de mer sur la tendance de certains à couper dans les frais d'équipages et l'entretien des bateaux. Des erreurs humaines sont pourtant à l'origine de la plupart des accidents et les assurances coûtent cher.

Qu'une double coque au *Braer* ait pu résister aux conditions qui ont causé sa perte reste un débat d'experts. Mais il importe que notre gouvernement prenne au sérieux les risques connus, inhérents au transport maritime et adopte, pour protéger notre environnement, l'attitude ferme nécessaire quand on mène une guerre, même une guerre contre la détérioration de la nature.

MARTINE R.-CORRIVAULT

## MARÉE NOIRE



Mot à mot

## Lettre de démission de Masse à Mulroney

par Marcel MASSE

**M**onsieur le Premier ministre,

Vous m'avez récemment fait part de votre intention de procéder à un remaniement ministériel au début de janvier. L'estime et la reconnaissance que j'ai pour vous m'incitent à vous rappeler que le 18 juillet 1988, au retour du voyage à St. John's où vous aviez annoncé le projet Hibernia, je vous avais informé de ma volonté de ne pas aller au delà d'un deuxième mandat.

Je vous en ai parlé depuis à plusieurs reprises et l'ai fait savoir à mes collègues du parti à l'occasion du caucus de l'été dernier à Drummondville.

En 1984, vous avez proposé à nos compatriotes un exaltant projet de restructuration du Canada qui a rallié l'opinion majoritaire de notre société. C'est avec enthousiasme que, tous ensemble, nous avons travaillé à la réalisation d'un programme audacieux dont l'objectif consistait à corriger l'erreur de la Constitution de 1982 et à fournir au Québec l'occasion de reprendre sa place dans la Fédération. Nous

souhaitions mettre un terme aux disputes dont la province faisait toujours les frais.

En 1988 comme en 1984, les Québécois ont accepté à nouveau de relever avec votre gouvernement ce défi capital. C'est sans réserve que j'ai moi-même défendu votre vision et, dans la mesure de mes moyens, oeuvré de façon à assurer aux francophones la participation qui leur revient dans l'entreprise de gestion et de développement de notre pays.

Vous avez investi le meilleur de vos énergies dans la tâche particulièrement ardue de la réforme constitutionnelle. Il y a eu Meech ; il y a eu Charlottetown. À deux reprises, pour toutes les raisons que vous connaissez, il a été impossible de consacrer *de facto* le généreux dessein qui constituait la pierre d'angle du réaménagement constitutionnel du Canada.

Je tiens à vous dire que ma déception est à la mesure de la vôtre et à vous exprimer mon admiration pour la façon dont, jusqu'au bout, vous avez pris à coeur les intérêts des Canadiens et des Québécois et promu la cause de l'unité de ce pays.

La fidélité sans faille que vous avez toujours manifestée, et en-

vers vos collaborateurs et envers vos idéaux, restera une des marques indélébiles de votre manière de gouverner. Ayant eu personnellement à en vérifier la solidité et la constance dans des circonstances difficiles, je ne puis qu'y rendre hommage et vous en remercier.

Il existe, dans la vie politique des nations, des événements de surface et des événements de fond : les premiers composent la petite histoire, les seconds la vraie, celle que conserve la mémoire des peuples.

Au plan économique, l'histoire retiendra notamment que vous avez, en deux temps, intégré le Canada à l'ensemble sans lequel il ne saurait survivre à terme : les accords de libre-échange, avec les États-Unis d'abord, puis avec les États-Unis et le Mexique, constituent un des actes fondamentaux de votre passage au pouvoir, un de ceux qui auront un impact bénéfique et décisif sur l'avenir du pays.

Pour sa part, la réforme fiscale est d'ores et déjà devenue un élément déterminant du rétablissement de nos finances publiques. L'histoire, ici encore, rendra hommage à votre courage et à l'ampleur de votre vision.

Je songe avec émotion à la

confiance que vous n'avez cessé de me témoigner et aux importantes responsabilités que vous m'avez confiées. Ce m'est un sujet de fierté et je vous sais infiniment gré de m'avoir associé de si près à ce que je tiendrai toujours comme un honneur : avoir travaillé avec vous et avec l'équipe que, grâce à votre personnalité et à vos talents, vous avez appelée à vous seconder.

Je vous prie, à ce propos, de transmettre à mes collègues du conseil des ministres l'expression de mon estime, de mon amitié et du respect que j'ai toujours éprouvé pour leur énergie et leur fidélité aux principes qui nous ont réunis sous votre gouverne.

Veillez transmettre à madame Mulroney mes respects et le témoignage de mon admiration pour sa gentillesse, son intelligence et son charme.

En vous réitérant mes vifs sentiments de gratitude, je vous prie de croire, monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

*M. Marcel Masse était ministre de la Défense nationale avant le remaniement ministériel de lundi dernier. Il est député de la circonscription de Frontenac.*

## Votre Opinion

## Un pauvre Bye Bye

Chaque 31 décembre fin de soirée, depuis plusieurs décennies, la télévision de Radio-Canada nous aide par le rire et l'humour à faire le passage de la vieille à la nouvelle année.

Nous étions huit personnes rivées au petit écran le 31 décembre 1992. Nous nous attendions à tout un spectacle.

L'année qui s'achevait avait été si intense en événements que les auteurs des textes n'avaient qu'à coucher sur du papier les idées humoristiques et les mots comiques. Les comédiens et comédiennes étaient excellents.

Que s'est-il passé ? Il était difficile de rire pendant la majeure partie du *Bye Bye 92*. Mon fils âgé de 16 ans recommandait de regrouper Michel Courtemanche, Patrice Lecuyer, Daniel Lemire, Roland Hi Ha Tremblay pour nous faire rire aux larmes.

Pour bien commencer l'année, les *Beaux Dimanches* nous ont éblouis avec le Cirque du Soleil le 3 janvier. Jeudi ce sera *Scoop*. Radio-Canada est capable quand elle s'en donne la peine.

La télévision de nos taxes peut et doit faire mieux à la fin de

1993. Elle doit tirer leçon de l'erreur au lieu de se confiner sur la défensive. En définitive, la Société Radio-Canada aurait pu se forcer davantage après 40 années de réussite. Nous méritons mieux !

Jean L. Pedneault  
Edmundston

## Insultant

(Lettre à Jean-Marie De Koninck, président-fondateur de l'Opération Nez Rouge, en réponse à l'entrevue parue dans LE SOLEIL du dimanche 27 décembre)

L'Opération Nez Rouge, dont vous êtes le promoteur, a toujours suscité, à mes yeux, beaucoup de respect et ceci depuis son lancement.

Le succès toujours croissant de votre initiative ne vous donne pourtant pas le droit d'insulter toute la population d'un pays.

Au journaliste qui vous demandait pourquoi l'Opération Nez Rouge avait un succès mitigé en France vous répondiez, et je cite : « Il n'y a rien d'anormal en France à conduire en état d'ébriété. C'est quasiment une fierté d'être ivre au volant, comme au Québec il y a 20 ans ».

Cette affirmation gratuite est une insulte à l'intelligence dont vous auriez bien pu vous dispenser.

Le hasard faisant bien les choses, en première page du Devoir du 28 décembre 1992, on pouvait lire : « Au Québec, plus d'un buveur sur cinq prend le volant en état d'ébriété ».

Si au Québec, ce n'est peut-être pas une fierté d'être ivre au volant, je ne vois pas la différence et le résultat est le même. Ce n'est pas en abaissant les autres que l'on rehausse sa propre image.

Jean-Paul Agnard  
Sainte-Anne-de-Beaupré

## Propos mal placés

(En réponse à l'entrevue accordée par M. Jean-Marie De Koninck sur l'Opération Nez Rouge et publiée dans LE SOLEIL du 27 décembre.)

Je suis fier d'être Français, d'accord !

Je suis fier d'être Breton, d'abord !

Je suis très heureux d'être au Québec pour ces Fêtes de fin d'année et j'en profite pour lire le journal dans lequel la publicité

faite à l'Opération Nez Rouge (dimanche 27 décembre) m'interpelle à différents niveaux.

M. De Koninck, êtes-vous fier d'affirmer qu'en France « il n'y a rien d'anormal de conduire en état d'ébriété, c'est quasiment une fierté d'être ivre au volant » ? Pourriez-vous vous présenter devant les dizaines d'associations et des milliers de bénévoles qui luttent depuis des lustres contre l'alcoolisme au volant et contre l'alcoolisme plus profond ?

Comment pourriez-vous analyser le manque de réussite de votre Opération Nez Rouge en France ? Ces associations ne font-elles pas votre travail sous une forme plus discrète, plus régulière dans le temps et sans se faire de la publicité ?

Avant de vouloir imposer une idée aussi généreuse soit-elle à 52 millions d'individus déjà organisés, ayez l'humilité de repérer sous quelle forme ils pourraient avoir besoin de vous. Les comportements vis-à-vis de l'alcool diffèrent d'un peuple à l'autre.

Je pense sincèrement que vous êtes un type extraordinaire par la création d'un mouvement ordinaire et efficace, comme beaucoup d'autres en France,

menés par des gens extraordinaires qui luttent humblement contre l'ébriété au volant. Les Français, autant que les Québécois, ne sont pas fiers des conséquences dramatiques de l'alcool sur la santé.

À la place de ce texte d'une demi-page, les messages suivants auraient été plus adaptés : « Boire ou conduire, il faut choisir ». « L'alcool au volant, c'est mortel. Point final. »

Jacques Coatanea  
Brest, France

## Nous, les femmes

Dans un temps où beaucoup croient que la femme avait été mise de côté par Jésus pour annoncer la bonne nouvelle, je ne crois pas qu'« il » est fauté à ce point.

La femme au foyer épouse et mère avait la « mission », comme aujourd'hui d'ailleurs, d'éduquer ses enfants vers la chrétienté. Ne croyez-vous pas que nous représentons l'être choisi de Dieu pour semer l'amour, car nous sommes les temps de la vie ?

L'amour partagé entre nos enfants et conjoints avait fait de nous des missionnaires à temps complet. La femme par son tra-

vail spirituel au milieu de ses enfants aura toujours été une aide importante pour le pasteur paroissial en étant le guide principal pour diriger ses enfants à la source de la « Parole de Vie ».

Mais si Jésus revenait aujourd'hui... peut-être serions-nous surprises de l'entendre nous dire que nous n'avons pas été assez fortes dans notre mission d'éducatrices au foyer quand nous voyons le résultat que nous vivons aujourd'hui.

Nous pourrions nous dire à nous-mêmes que nous avons échoué en grande partie en raison de la baisse constante de la pratique dans nos églises et de la diminution des vocations sacerdotales et religieuses.

Nous sommes en mesure de reconnaître que nous avançons dans le temps, mais ne croyez-vous pas que nous devrions, nous, les femmes, faire en sorte que la génération future n'ait pas à souffrir de notre manque de fermeté et de ténacité au devoir d'épouses et de mères dans une mission particulière qui nous avait été confiée depuis que le monde est né ?

Jacqueline Bernier  
Rivière-Ouelle



## FAITS DIVERS

### 1300 porcs périssent dans un incendie

DOSQUET — Un incendie d'origine accidentelle a totalement consumé deux porcheries et les quelque 1300 porcs et truies qui y étaient gardés, vers 10 h hier matin, sur la ferme de M. et Mme André et Jeannine Moffette, du 25, route 116 Est, à Dosquet dans le comté de Lotbinière. Les deux porcheries sont une perte complète.

#### ■ Chauffeur de taxi accusé

BAIE-COMEAU — M. Roger Sénéchal, ce chauffeur de taxi de Baie-Comeau, accusé d'avoir enfermé une enfant handicapée dans le coffre de sa voiture, a plaidé non coupable mardi au Palais de justice de Baie-Comeau. Représenté par Me Chritian Maltais, l'homme de 63 ans a vu son enquête préliminaire fixée au 2 février. M. Sénéchal est accusé d'avoir enfermé ou emprisonné une jeune fille trisomique dans la malle arrière de sa voiture.

#### ■ Deux morts et un blessé

SAINT-NICÉPHORE (PC) — Une collision entre une automobile et une camionnette survenue en fin de soirée, mardi, sur la route 55, à la hauteur de Saint-Nicéphore, au sud de Drummondville, a fait deux morts et un blessé. Les victimes sont les conducteurs des deux véhicules, Gilles Goupil, âgé de 45 ans, de Saint-Nicéphore, qui était au volant de l'automobile, et Benoît Roussel, 46 ans, de Rock Forest, près de Sherbrooke, un agent de sécurité qui conduisait une camionnette de la compagnie Pinkerton. Un autre agent de sécurité, Roger Legault, passager de la camionnette, s'en est tiré avec des blessures mineures. La Sûreté du Québec et le coroner Gilles Campeau enquêtent pour déterminer les circonstances de la tragédie, qui s'est produite vers 23 h sur une section droite de la route.

#### ■ Résidence incendiée

HONFLEUR — Une maison vieille de 175 ans a été la proie des flammes dans la nuit de mercredi, à Honfleur, dans la région de Montmagny. La résidence était inhabitée depuis longtemps, mais son propriétaire, Eric Laliberté, y gardait néanmoins en activité un poêle à combustion lente. Les enquêteurs croient d'ailleurs que la cause du sinistre serait attribuable à ce poêle.

#### ■ Un commis courageux

SAINT-GÉDÉON — Un voleur qui tentait de commettre un vol à main à la pointe du couteau au dépanneur Gagné, de Saint-Gédéon, au Lac-Saint-Jean, a vu le commis contrecarrer ses plans, en le repoussant à l'aide d'un banc. L'employé a fait reculer le malfaiteur jusqu'à la porte qu'il a ensuite barrée avant d'alerter les policiers.

#### ■ L'encens s'enflamme

SAINT-AUGUSTIN — Une occupante d'un immeuble de Saint-Augustin, a été légèrement blessée au visage vers 18 h mardi, lorsque l'encens qu'elle venait d'allumer dans sa salle de bains a enflammé son rideau de douche. La victime était sous la douche quand le feu s'est déclaré. Les locataires ont été évacués temporairement par les pompiers.

#### ■ Voleurs arrêtés

VAL-BÉLAIR — Deux individus impliqués dans un vol qualifié survenu dimanche au dépanneur Aux Délices, rue Lamontagne à Val-Bélaire, ont été inculpés hier de vol qualifié, à la suite d'une enquête menée par la Sûreté du Québec. Le vol avait rapporté 900 \$ en argent et 1000 \$ en cigarettes aux malfaiteurs. Jimmy Miller, 18 ans, et Martin Beaumont, 20 ans, ont comparu hier et subiront leur enquête préliminaire aujourd'hui. Un de leurs complices, âgé de 17 ans, a été déferé au Tribunal de la Jeunesse. La police a également retrouvé de la drogue ainsi que l'arme du crime, une machette, sur les lieux de l'arrestation.

#### ■ Vols élucidés

VAL-BÉLAIR — La Sûreté du Québec a élucidé une série de vols de motoneiges et de véhicules tout-terrain, survenus sur le territoire de Val-Bélaire les 3 et 4 janvier dernier. Lors d'une vérification de routine dans les sentiers, les patrouilleurs-motoneigistes de la SQ ont vérifié trois hommes et une femme qui conduisaient des motoneiges volées au printemps 1992 dans la région. Les engins, achetés à bon marché, n'avaient plus de numéro de série. Par ailleurs, six jeunes de 12 à 16 ans ont été interrogés, à la suite de la découverte, lundi, d'une motoneige de marque Bombardier, le long du boulevard Henri IV. Les suspects seraient impliqués dans le vol de six autres engins et d'un VTT, à l'automne 1992.

### Vol de bijoux à Place Sainte-Foy

## Le prévenu est remis en liberté

QUÉBEC — Arrêté au cours de la fin de semaine, un individu soupçonné d'avoir participé à un important vol de bijoux, en septembre, dans un centre commercial de Sainte-Foy, a pu recouvrer sa liberté provisoire hier.

par RICHARD HÉNAULT  
LE SOLEIL

Lors de ce vol commis à la Place Sainte-Foy, deux individus portant des cagoules s'étaient présentés à la bijouterie Doucet et avaient déposé une boîte sur le comptoir en disant qu'elle contenait une bombe. Après avoir fracassé les comptoirs à l'aide de haches, ils avaient pris

la fuite avec 42 000 \$ de bijoux. Les artisans de la Sûreté du Québec appelés sur les lieux n'avaient ensuite découvert rien de menaçant dans la boîte.

Hier, Dany Gaudet, un Beauportois âgé de 24 ans, subissait son enquête sur cautionnement, au terme de laquelle le juge Marc Choquette l'a remis en liberté provisoire moyennant un engagement de 1000 \$ souscrit

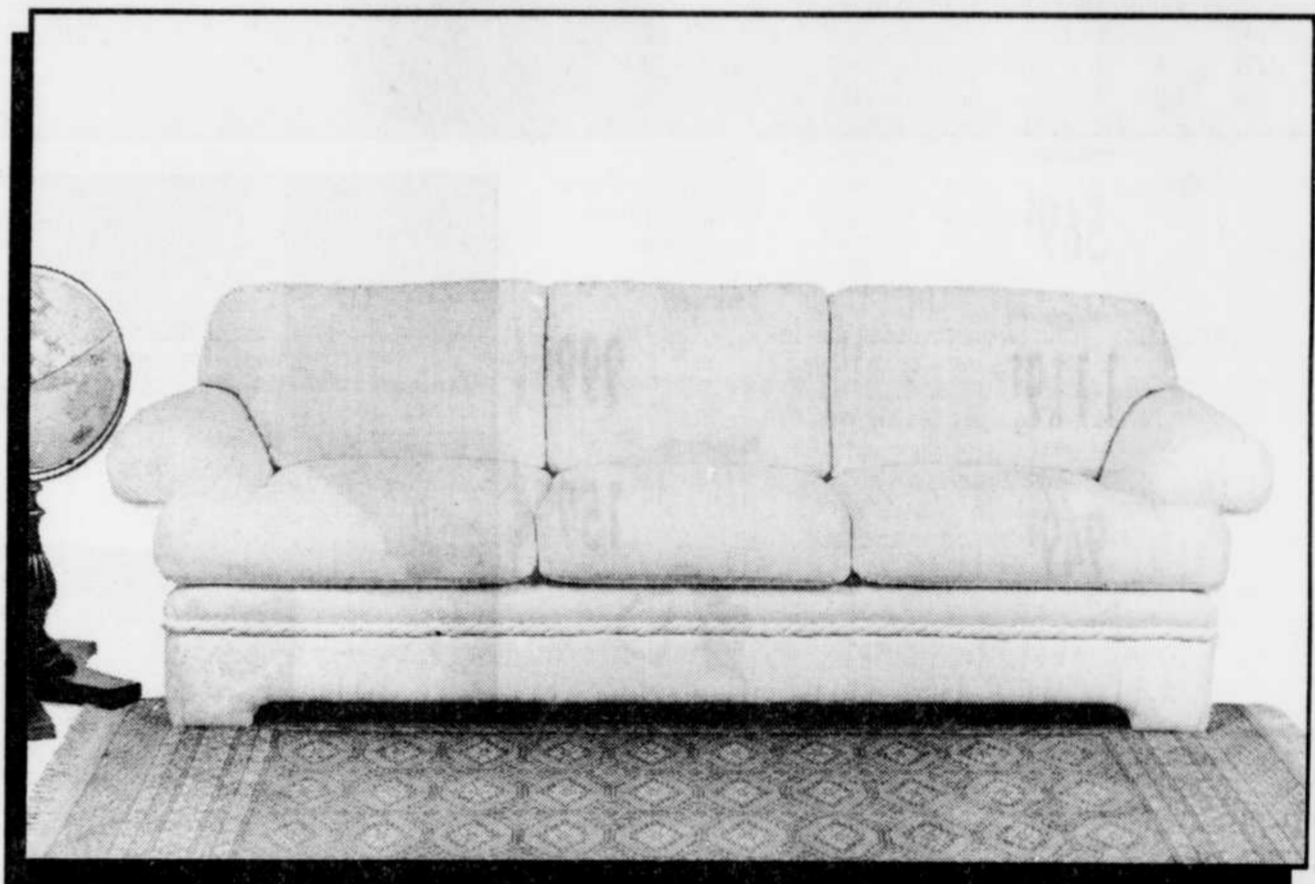
par la mère du prévenu. L'avocat de ce dernier, Me Carol St-Cyr, a pu convaincre le juge de l'étroitesse de la preuve dont dispose la poursuite.

D'après les détails rapportés par le procureur de la Couronne, Me Nicolas Poulin, les policiers de Sainte-Foy ont relevé une empreinte du pouce de Gaudet sur la boîte laissée à la bijouterie. Une perquisition effectuée au domicile du prévenu s'est ensuite avérée vaine et ce dernier s'est abstenu de faire quelque déclaration que ce soit aux enquêteurs.

#### ■ Inondation

DRUMMONDVILLE (PC) — Encore une fois, la rivière Saint-François a donné des sueurs froides aux quelque 225 familles de Saint-Nicéphore, près de Drummondville, qui vivent sur ses rives. Elles ont été forcées d'évacuer leurs résidences pendant plusieurs heures hier. En milieu de soirée hier, une soixantaine de résidents d'une vingtaine de maisons encore entourées d'eau étaient toujours hébergés chez parents ou des amis. Pour tous les autres, le conseiller Yvan-Marcel Jutras, à la suite de l'analyse de la situation par le comité des mesures d'urgence, a décrété la levée de l'état d'urgence à 21 h hier soir. Monte, descend, monte, descend, le débit de l'eau a joué au yoyo aquatique depuis mardi soir, pour atteindre le niveau inquiétant de 1350 mètres cubes à la seconde à certains moments hier midi, pour baisser à 850 à 15 h et 750 à 17 h.

# LE GRAND SOLDE ANNUEL



Canapé luxueux, élégant et d'un grand confort  
élégamment garni de jacquard blanc. **1 595 \$**

(Canapé 2 places assorti, 1 195 \$) TPS INCLUSE

### Obtenez des rabais sur :

- toutes les marchandises en magasin
- toutes les nouvelles collections
- toutes les commandes spéciales de meubles

## AUCUN PAIEMENT AVANT JANVIER 1994\*

\*Conditionnel à l'approbation du crédit-Acompte 30%-Intérêt à compter du 12 janvier 1994 sur solde dû.

Participez à notre grand tirage

"GAGNEZ LES MEUBLES DE VOS RÊVES"

VALEUR 10 000 \$

Aucun achat requis, voir détails en magasin

# LA GALERIE DU MEUBLE

5 MAGASINS BIEN DIFFÉRENTS

■ CONTEMPORAIN  
18, rue Courcellette  
Tél.: 681-0171

▲ CLASSIQUE  
1215, boul. Charest O.  
Tél.: 681-0171

◆ ROCHE BOBOIS  
9, rue Courcellette  
Tél.: 681-4101

● CUIR NO 1  
2960, boul. Laurier  
Tél.: 681-0171

■ SOFA DESIGN  
10, rue Courcellette  
Tél.: 681-2302

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au mercredi 9 h à 17 h 30 • Jeudi et vendredi 9 h à 21 h • Samedi 9 h à 17 h

GRATUIT: SERVICE DE DÉCORATION

Pour apprendre et perfectionner votre anglais

Session hiver-printemps 93

Jour	9 h 30 à 12 h
Lun., mer., ven.	18 janv. au 26 févr.
Mar., jeudi	19 janv. au 18 mars
Jour	13 h 30 à 16 h
Lun., mer.	18 janv. au 17 mars
Mar., jeudi	19 janv. au 18 mars
Jour	17 h à 18 h 30
Lun., mer.	18 janv. au 24 mars
Soir	19 h à 21 h 30
Lun., mer.	18 janv. au 10 mars
Mar., jeudi	19 janv. au 11 mars
Samedi	9 h à 12 h
Adultes ou adolescents	23 janv. au 27 mars
Cours intensif d'immersion	9 h à 16 h
Lun. au ven.	18 janv. au 5 févr.

INSCRIPTION ACTUELLEMENT EN COURS COURS PRIVÉS DISPONIBLES EN TOUT TEMPS

Les Ateliers de conversation anglaise

SAINTE-FOY  
Place de la Cité  
2635, boul. Hochelaga  
Bureau 206 G1V 4T3  
Tél.: 657-2600

CHARLESBOURG  
Cité Quatre-Saisons  
530, boul. de l'Atrium  
Bureau 203 G1H 7H1  
Tél.: 623-1061

**Mannéquin**

Régina n'a pas fini de vous étonner avec son **GRAND SOLDE D'APRÈS NOËL!**

KILTS

cour. 160 \$

SPECIAL

**89\$**

Groupe de CHEMISIERS

cour. de 115 \$ à 280 \$

SPECIAL

de **69\$** à **129\$**

Groupe de JUPES

cour. de 180 \$ à 280 \$

SPECIAL

de **99\$** à **129\$**

Groupe de PANTALONS

cour. de 105 \$ à 305 \$

SPECIAL

de **49\$** à **119\$**

RABAIS SUPPLÉMENTAIRE DE 10 \$ à l'achat de l'un de nos nombreux vêtements de taille 10 ans déjà à prix spécial.

Tout est réduit à **50 %** et plus

PLACE de la CITE

2635, Hochelaga  
Sainte-Foy



# LA VENTE DU MILLION

TOUT, TOUT, TOUT EST RÉDUIT

COMMENCEZ À PAYER DANS 1 AN



## AVEZ-VOUS GAGNÉ ?

**DES GAGNANTS DE 1 000\*\*\***  
en bons d'achat à tous les mille clients  
**DES GAGNANTS DE 5 000\*\*\***  
en argent à tous les cinq mille clients  
CAROLE ROY et JEAN-MARC PAGEAU  
vous informent,  
du LUNDI au VENDREDI, au cours des ÉMISSIONS:  
CLAIRE LAMARCHE (17 h) LE TVA (18 h) AD LIB (22 h)

**el ran** | SOFA - TABLE ET TIROIR  
intégrés avec mobilier



Mobilier de salon  
avec nouveau  
repose-pieds intégré  
Causeuse aussi  
disponible  
Choix de tissus

Fauteuil: **569\$**

Sofa: **1119\$**

Causeuse: **949\$**

Mobilier de chambre en  
métamine et stratifié  
Couleurs: blanc

6 morceaux: **999\$**

Plate-forme: **159\$**



M.E.Q



### RÉFRIGÉRATEUR WHIRLPOOL (105314)

- 18.1 pi cubes
- 4 demi-clayettes ajustables
- 4 casiers de porte réglables
- Porte réversible

### CUISINIÈRE WHIRLPOOL (105319)

- Table de cuisson relevable LIFTTOP
- Horloge électronique
- Également disponible en version autonettoyante avec minuteur électronique et cuisson programmable

**OUVERT LE DIMANCHE  
de 12 h à 17 h**

**C'EST GARANTI**

aucun comptant  
aucun paiement  
aucun intérêt  
le meilleur prix

COMMENCEZ  
À PAYER DANS

**1 AN**

\*\*RÈGLEMENTS DISPONIBLES EN MAGASIN. Les personnes désignées seront rejointes et devront répondre correctement à une question d'aptitude en mathématiques avant d'être déclarées gagnantes.

Cartes de crédit acceptées. \*Sous réserve de l'approbation du Service de crédit, ne payez que les taxes de vente.

# AMEUBLEMENTS TANGUAY

**LIVRAISON ET SERVICE GRATUITS À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE!**

**LÉVIS:**  
5720, boul. Étienne-Dallaire  
(angle Kennedy)  
**833-4511**

**BEAUPORT:**  
535, boul. Ste-Anne  
**667-6282**

**LES SAULES:**  
Carrefour Les Saules  
5150, boul. l'Ornière  
**871-4411**

**TROIS-RIVIÈRES:**  
2200, boul. des Récollets  
**(819) 373-1111**

**RIMOUSKI:**  
822, boul. Ste-Anne  
(route 132)  
POINTE-AU-PÈRE  
**725-4411**

**LIVRAISON ET SERVICE:**  
QUÉBEC: **872-2242**  
TROIS-RIVIÈRES: **(819) 373-1111**  
RIMOUSKI: **725-4411**